



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2022 – 9H MOLINES EN QUEYRAS

**Présents :** BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

**Absents :** ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** GARCIN Michel

Intervention en début de séance des gérants du restaurant Le Vis'ô concernant leur demande d'indemnisation suite aux travaux qui ont eu lieu à Pierre Grosse à compter du 23 mai 2022.

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2022.**

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 16 juin 2022.

Les modifications suivantes sont apportées au compte-rendu :

- Ajout de deux paragraphes concernant la présentation de la redevance incitative des déchets,
- Précision relative à la prise en charge des forfaits de ski entre parenthèses : montant de 2108 € pour 29 enfants,
- Les sigles CAF et AMRF sont indiqués en toutes lettres entre parenthèses,
- La phrase « A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées » est retirée,
- Concernant l'état des frais liés au renfort sapeurs-pompiers, la précision location d'un appartement est ajoutée entre parenthèses,
- En questions diverses, 3 informations sont ajoutées : l'Arrêté préfectoral du 16/06/2022, l'invitation à l'inauguration des travaux des routes forestières de Sommet Bucher et Fontaine Rouge, ainsi que les prochaines rencontres.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **2/ Convention mutualisation livraison cantines scolaires 2022-2023.**

Madame le Maire indique que les communes de Molines en Queyras et Abriès, ont mis en place un service de cantines scolaires. Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des coûts liés au service, les communes ont sollicité la CCGQ pour la livraison des repas auprès des cantines situées sur les communes qui en ont fait la demande, sachant que ces repas sont confectionnés par le Centre Hospitalier d'Aiguilles.

Il convient donc de passer une convention de mutualisation avec la CCGQ. Cette convention

est établie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023. La participation demandée à la commune est de 1 782 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **3/ Nomination d'un correspondant « incendie et secours ».**

Madame le Maire évoque la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile. Une mesure de cette loi, vise à prévoir qu'un correspondant « incendie et secours » soit désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Le décret du 29 juillet 2022, n°2022-1091, précise les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, la désignation de Monsieur Romain ALLAIX en tant que correspondant « incendie et secours ».

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **4/ Déclassement d'une portion de voie communale.**

Au vu des éléments rappelés par Madame le Maire (circulaire du 19 juillet 2021 et délibération n°165/2021 du 22 mars 2021 relative au classement/déclassement de la Voie communale/Route Départementale 205), le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau linéaire total de la voirie communale qui s'élève à 28 999 ml (28 920 + 151 ml – 72 ml).

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **5/ Répartition des frais d'ambulance de secours sur piste hiver 2021-2022.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de répartition entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Une convention est établie en fin de saison, définissant la clé de répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par ambulances sur les communes du Queyras durant l'hiver 2021/2022.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **6/ Recrutement d'un emploi non titulaire en CDD (administratif).**

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la création d'un emploi permanent pour le service administratif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à temps non complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu les missions administratives et d'urbanisme.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **7/ Recrutement d'un emploi non titulaire en CDD (administratif).**

Madame le Maire propose dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, de procéder au recrutement, pour une durée de 7 mois à temps partiel, avec possibilité de reconduction, d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent administratif.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **8/ Recrutement d'un emploi non titulaire en CDD (cantine).**

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixés par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée de 10 mois à temps partiel, avec possibilité de reconduction, pour assurer la cantine.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **9/ Demande de subvention relative au plancher de l'Eglise.**

Madame le Maire rappelle les enjeux de ces travaux. Le plancher de l'église est en grande partie très dégradé. Il présente des déformations, des affaissements, des fissurations et des casses.

Le dossier de demande de subvention est déposé auprès des services de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA).

L'estimation du coût total des travaux est de 215 730,40 €.

Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Etat/DRAC	107 865, 20 €
Association diocésaine	80 000 €
Commune	27 865, 20 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **10/ Offre de concours du Diocèse relative aux travaux de restauration du plancher de l'Eglise.**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'association diocésaine a reçu un legs de M. ALBERGE, décédé le 31/07/2015, pour la paroisse de Moline, et a souhaité que ce legs soit – en partie - affecté à la réfection de ce plancher.

Le montant total estimé des travaux est de 215730,40 €.

Le montant du legs de M. ALBERGE alloué à ce projet est de 80 000 €.

### **11/ Vente en bois façonné des parcelles 29 et 30.**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 29 et 30 de la forêt communale de Moline en Queyras.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 12/ Demande de subvention garde-corps village.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre de la mise en place de garde-corps sur le parking de la Mairie et autour du jeu de boules.

Le coût des travaux est de **26 420.05 €**, la subvention demandée au département représente 50% de l'opération, soit **13 210.02 €** au titre du produit des amendes de Police. Le reste étant pris en autofinancement.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 13/ Convention relative à la disponibilité opérationnelle, formation et technique, d'un sapeur-pompier volontaire employé par la commune pendant son temps de travail.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une convention établie entre la commune et le service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes, pour préciser les conditions et modalités de la disponibilité opérationnelle, de formation et technique, de l'Agent des Services Techniques (nouvellement recruté par la commune), pendant son temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## Questions diverses :

- **Rénovation de la passerelle de Clausis** : le Président de la société de chasse a adressé un courrier à la Mairie afin d'informer que la passerelle a été entièrement reconstruite dans le cadre des corvées de chasse. Cette réalisation a été menée à bien grâce à la volonté des chasseurs et Madame Delphine ROUX, qui a fait don de quatre arbres.
- **Tourisme scientifique** : la commune est en lien avec le chargé de mission du réseau nature, science et environnement, afin de trouver des thématiques à faire découvrir sur la commune, permettant de diversifier l'offre touristique.
- **Urbanisme** : un suivi particulier des permis de construire et déclarations préalables de travaux doit être assuré. Une réflexion sera conduite à ce sujet afin de mieux appréhender la mise en conformité des travaux.
- **Recensement** : les états ont été communiqués par l'INSEE en date du 24 août 2022. Les résultats officiels devront être publiés prochainement.
- **CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement)** : une première visite gratuite de diagnostic est proposée.
- **Subvention pour tiers lieu** : la DRAC PACA propose un appel à initiatives « Tiers lieux en Provence Alpes Côte d'Azur » qui s'adresse à toute association ou collectivité territoriale souhaitant créer ou développer un tiers – lieu culturel ou poser un tiers lieu au cœur d'un réseau d'acteurs culturels locaux sur son territoire d'action. Cet appel est ouvert jusqu'au 30 septembre 2022. A étudier pour 2023.
- **Ancien cabinet médical** : une visite est prévue sur place le 14 septembre à 8h30.
- **Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022** : le groupe "Habitat et hameaux" du comité culturel de Molines organise une visite guidée de La Rua à Gaudissard : rendez-vous le 18/09 à 10h à l'entrée du hameau La Rua au panneau d'information.
- **Création d'un jardin partagé** : ce projet pourrait être mis en place à Clot la Chalp.
- **Vente d'un appartement dans le bâtiment implanté sur parcelle B 1614 (rue du Serre à côté de la Mairie)** : la commune pourrait se porter acquéreur de ce bien (appartement d'environ 87 m2 avec 3 chambres). Cette acquisition permettrait d'accueillir une famille recherchant un logement en location à l'année.

- **Terrains/locaux pour les artisans** : afin de répondre à la demande d'artisans qui cherchent à s'installer, la commune va étudier la possibilité d'étendre la zone artisanale de Clot la Chalp.
- **Rénovation des ponts/passerelles** : pont de Lariane (les travaux démarrent le lundi 12/09), pont de Peyre Bertino (travaux prévus après le 15/10), passerelle de la Rua et Sainte Colombe, ainsi que pont des chiens (travaux prévus début octobre).
- **Barrière de Notre Dame du Berceau** : la commune se charge d'acheter la fourniture, les travaux auront lieu dans le cadre d'une corvée.
- **Puits de la nappe à Fontgillarde** : les essais de contrôle du nouveau puits auront lieu début octobre.
- **Agenda** :

Réunions de travail :

Mardi 20/09 de 18h à 20h

Jeudi 20/10 de 18h à 20h

Conseils municipaux :

Jeudi 6/10 à 9h

Jeudi 10/11 à 17h30

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants et de remerciements aux bénévoles aura lieu le **samedi 22/10 à 11h**.

**Fin de la séance à 12h33.**

Le Maire  
GARCIN Valérie

